

LIEU DE LA FORMATION :

IPAG

Université de Montpellier,
Bâtiment B, Espace Richter,
195 rue Vendémiaire,
34960 MONTPELLIER cedex 2

Tram lignes 1-3-4 arrêt Rives du
Lez; arrêt Port Marianne.

SCOLARITE :

Ouverte de 09H00 à 12H00
et de 14H00 à 16H00.
Tél. 04.34.43.23.03/04/05

CONTACT :

ipag-contact@umontpellier.fr

Laëtitia LASZAK : 04.34.43.23.03

TARIFS :

Etudiant : 400 euros

Formation continue :

- payée par l'employeur : 730 euros
- payée par l'apprenant : 480 euros

Apprentissage :

400 euros payés par l'apprenti

Objectifs : réussir les écrits des concours de rédacteur territorial et rédacteur principal.

Publics concernés :

Etudiants en formation initiale titulaires au minimum d'un BAC.
Formation continue.

Contenu : Note de synthèse, Réponses aux QRC de spécialités.

Equipe pédagogique : Composée de praticiens de l'administration et d'universitaires, avec de nombreux membres ou anciens membres de jurys de concours.

Capacité d'accueil : 30 personnes.

Conditions d'accès : Sur sélection, dossier de candidature à télécharger sur le site de l'université de Montpellier, rubrique IPAG : <https://ipag.edu.umontpellier.fr/>

Perspectives professionnelles : devenir rédacteur territorial ou rédacteur principal.

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

Planning : Les cours sont programmés jeudi et vendredi ce qui laisse 3 jours par semaine pour acquérir les connaissances correspondant aux épreuves écrites du concours.

Calendrier : Début des cours en mai jusqu'en septembre.

Attention : Cette préparation n'est accessible qu'aux personnes déjà inscrites aux concours de rédacteur territorial ou rédacteur principal.

Cette préparation concerne les écrits seuls et non les épreuves orales.

LES « PLUS » DE L'IPAG :

La préparation peut se suivre également à distance (échange de devoirs sur une plateforme de téléchargement). Les corrections peuvent se suivre en visio.

Des ateliers de gestion du stress sont proposés pendant les concours.